

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 26 septembre 2011

CP 11/09-32

L'an deux mil onze, le 26 septembre à 17 h 00, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Guy-Michel EMPOCIELLO, Premier Vice-Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Étaient présents : MM. Cambon, Massip, Moignard, Albert, Descazeaux, Roger, Roset, Hébral, Marty, Lavabre, Capayrou ;

Excusés ayant donné procuration de vote : MM. Baylet, Gonzalez et Quéreilhac.

**PARTICIPATION FINANCIERE DE L'EUROPE
POUR LA REALISATION D'UN INVENTAIRE
DES ZONES HUMIDES DE TARN ET GARONNE**

Lors du comité de gestion du S.A.T.E.S.E. du 09 octobre 2009, il a été décidé de confier à ce service une nouvelle mission concernant la préservation des zones humides de notre département.

Le Conseil Général, par son assise territoriale et par les différentes actions qu'il mène en faveur de l'environnement, est un intervenant essentiel dans la protection des zones humides. L'objectif est d'inverser la tendance actuelle de dégradation de ces zones, par des actions de connaissance, de préservation et de gestion appropriée de ces espaces naturels.

La création de cette nouvelle mission a été également rappelée lors du Budget Primitif 2010.

La première étape de cette mission est la réalisation d'un inventaire de ces zones sur 2 ans et demi (du 1^{er} juin 2010 au 31 décembre 2012).

La réalisation de cet inventaire bénéficie de subventions jusqu'à hauteur de 80% (40 % par l'Union Européenne et 40 % par l'Agence de l'Eau Adour Garonne), pour un montant total du projet estimé à 245 650 €.

Une convention concernant l'aide financière de l'Agence de l'Eau pour un montant de 98 260 €, a été signée le 21 septembre 2010. Un premier acompte d'un montant de 29 478 € a été versé en 2010.

Il nous a été attribué une subvention FEDER (de l'Union Européenne) le 3 mai 2011 d'un montant de 98 260 €. Le versement de cette aide est subordonné à la passation d'une convention.

Je vous saurais gré de bien vouloir délibérer et m'autoriser à signer cette convention avec le Préfet de région Midi-Pyrénées.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu l'avis du comité de gestion du SATESE du 9 octobre 2009, décidant de confier à ce service une nouvelle mission concernant la préservation des zones humides de notre département,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve la convention à passer avec le Préfet de Région Midi-Pyrénées dans le cadre du programme opérationnel compétitivité régionale et emploi (2007-2013) Midi-Pyrénées – FEDER pour la réalisation d'un inventaire des zones humides dans le département du Tarn-et-Garonne ;
- Précise que la subvention FEDER s'élève à 98 260 € (40 %) pour un projet estimé à 245 650 € ;
- Autorise Monsieur le Président à signer cette convention au nom et pour le compte du département.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,